

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 20 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : MERCIER Serge (donne procuration à APPRIEUX Angéline)

Date de la convocation : 14 octobre 2016

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle

Objet de la délibération : Décision modificative n°1 : Insuffisance de crédit concernant les travaux en régie.

Madame le Maire, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits suite à des prévisions insuffisantes sur certains postes ou des dépenses imprévues.

Recettes de fonctionnement :

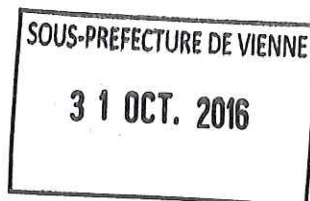
Chapitre 42 article 722	+ 5 000
Chapitre 73 article 73111	- 5 000

Dépenses d'investissement :

Chapitre 40 article 2131	+ 2 500
Chapitre 40 article 2151	+ 2 500
Chapitre 20 article 2031	- 5 000

La décision Modificative n°1 est adoptée à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 20 octobre 2016



Le Maire,
Angéline APPRIEUX

